

Recours contre vendeur sur vente appartement ?

Par Citromaniaque, le 19/05/2009 à 21:17

Bonjour à tous,

Nous avons acheté un appartement en Septembre 2008, depuis cette date en marchant sur le carrelage les pavés bougent et cassent un par un. D'ailleurs beaucoup de pavés ont déjà été remplacé par l'ancien propriétaire (couleur pas tout à fait identique). Nous l'avons signalé à notre vendeur, mais il n'a habité que 3 ans dans ce logement et nous dit que ce n'est pas lui qui a posé ce carrelage.

Nous avons fait un devis de remplacement de toute les pièces concernées (salle, salon, cuisine, Wc et couloir soit 55m²) total 14000 € (démontage pour revenir à la chappe, réagréage, pose de nouveau carrelage, plinthe...) Le professionel a cassé un pavé sous un meuble pour chercher la cause de ce phénomène et en fait il s'avère que le carrelage aurait été posé et collé sur de la moquette..

A ce jour nous avons des dizaines de pavés cassés!

Pensez vous que l'on puisse avoir un recours à ce sujet ?

Merci de vos lumières :)

Frédéric